



AMAP DE SAINT-SULPICE LA POINTE  
[amapstsul@gmail.com](mailto:amapstsul@gmail.com)



## Contrat d'engagement POMMES Septembre à décembre 2023

<b>Adhérente / adhérent</b> Nom/Prénom :	<b>Les paysan et paysanne</b> Violaine HERRBACH & Maxime TROUVE La ferme des Deux Rives - Camp de Jeanne
Adresse :	<b>81600 SENOULLAC</b>
CP	lafermedesdeuxrives@gmail.com
Mail :	<b>06 87 50 62 91 / 06 63 93 62 49</b>
Tél :	<b>N° cert Bio : CER-OPT116135-C218987</b>

Violaine & Maxime, paysan.ne en agriculture biologique, à Rivières vous proposent leurs pommes issues de leur ferme pour la période de septembre à décembre 2023.

### Le.a paysan.ne s'engage à :

- approvisionner les Amapien.nes en produit de qualité, frais, de saison, en provenance de leur ferme.
- être **présent.e au moins à une distribution mensuelle** afin de donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la récolte, et répondre aux questions des adhérent.es.
- accueillir les Amapien.nes lors de **journées porte-ouverte**.
- être **transparent.e** sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail et certifiée en agriculture biologique.
- en cas d'intempéries ou de force majeure menant à une impossibilité de livrer tout ou partie des produits prévus, il.elle s'engage à informer les adhérent.es et à mettre en place des solutions de **compensation**.
- à **respecter le règlement intérieur de l'AMAP et la charte des AMAP**.

### L'adhérente/ l'adhérent s'engage :

- à prendre **un panier de 5 kg par mois**.
- à **régler d'avance**, dès le dépôt du contrat, par chèque, débités en 1 fois, en 2 fois ou mensuellement. Le présent contrat n'est valide qu'accompagné des paiements correspondants.
- à **prévenir** le référent de l'Amap de **son absence** à l'une des livraisons au moins 7 jours à l'avance, faute de quoi, le panier sera redistribué à des associations caritatives à vocation alimentaire.
- à **participer activement au fonctionnement de l'AMAP, à son esprit, à son devenir afin que la rencontre ne devienne pas un « marché secondaire »**.
- à payer son **adhésion** à l'AMAP de Saint-Sulpice La Pointe qui comprend la cotisation annuelle d'un euro pour le réseau des AMAP du Tarn.
- à **respecter le règlement intérieur de l'AMAP et la charte des AMAP**.

**Violaine & Maxime proposent des paniers de pommes chaque mois du 11 sept. au 11 décembre 2023. Chaque panier se compose d'un minimum de 2-3 variétés de pommes par mois au tarif de 12€.**  
Au fur et à mesure de la récolte et si la conservation des pommes est bonne, des livraisons supplémentaires pourront être envisagées, à partir de janvier.

#### Livraison par mois

Produit	Prix du panier	Nbre de paniers par livraison	Nbre de livraisons	Montant
<b>POMMES</b>	<b>12,00€</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>48,00€</b>

**Paiement** : choisissez et cochez la case

- en 1 fois** : soit 1 chèque de **48 €**
- en 2 fois** : soit 2 chèques de **24€**
- par mois** : soit 4 chèques de **12€**

**Les chèques seront libellés au nom de La Ferme des Deux Rives**

Ils seront remis au début de la saison, en milieu de saison ou chaque mois.

**Dates, lieu et horaire de distribution** :

La distribution se fera le lundi de 18h à 19h dans le hall Polyespace à St-Sulpice selon le calendrier précisé ci-après.

<b>DATES DE LIVRAISON</b>
Lundi <b>11</b> septembre 2023
Lundi <b>09</b> octobre 2023
Lundi <b>13</b> novembre 2023
Lundi <b>11</b> décembre 2023

Contrat établi en deux exemplaires, un pour le.a Paysan.ne, un pour l'Amapienne/l'amapien.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signatures :

L'adhérente/adhérent

Le.a paysan.ne

Référente : Corine Touchet - 06 18 20 22 78- [amapstsul@gmail.com](mailto:amapstsul@gmail.com)  
Toutes les informations sur le site: <http://saintsulpice.reseauamaptarn.fr/>